



## **Fiches de collecte de renseignements dans le cadre du raccordement d'une installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA, au réseau public de distribution basse tension géré par la Régie Municipale d'Électricité de La Bresse (RME)**

### **A : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE DE RACCORDEMENT**

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sur le réseau public de distribution BT géré par la RME.

Le dossier de demande de raccordement permet à la RME d'effectuer l'étude de raccordement de l'installation.

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le demandeur.

Nous vous demandons d'accorder la plus grande attention à renseigner ce document. La qualité des éléments que vous nous communiquez (description du projet, localisation, plans...) est garante de l'élaboration de la solution technique de raccordement conforme à votre demande. Toute imprécision est de nature à allonger les délais de traitement de la demande.

Si, sur le même site que votre projet, vous souhaitez raccorder une installation de production électrique en vue de revendre tout ou partie de l'électricité produite, vous devez faire une autre demande de raccordement par l'intermédiaire du formulaire de raccordement pour une installation de production correspondant à votre projet.

La proposition de raccordement (devis) découlera, pour partie, des informations communiquées. Elle deviendrait caduque si le descriptif du projet évoluait. Le cas échéant, vous vous engagez à nous transmettre toute modification de votre opération, afin de nous permettre de la prendre en considération.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la RME :

- Par @mail à : [rme.la-bresse@wanadoo.fr](mailto:rme.la-bresse@wanadoo.fr)
- Par téléphone : 03.29.25.54.00
- Par courrier :

#### **Adresse postale :**

Régie Municipale d'Électricité (RME)  
18 Rue du Hohneck  
88250 LA BRESSE

<b>B : INTERVENANTS</b>			
<b>B1 : Demandeur du raccordement</b>			
<input type="checkbox"/> Particulier (M, Mme, Mlle) <input type="checkbox"/> Société <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> Collectivité locale ou service de l'État <span style="font-size: 3em; vertical-align: middle; margin-left: 10px;">}</span>			
Le cas échéant, représenté par <sup>2</sup>			
dûment habilité(e) à cet effet			
<b>Adresse actuelle</b>			
N° et nom de la voie : *			
Code postal : *		Commune : *	
Téléphone : *		Mobile :	
Télécopie :		@mail : *	
<b>B2 : Tiers habilité</b> Il s'agit d'un professionnel (installateur, bureau d'étude ... qui assure tout ou partie du suivi de la demande de raccordement)			
Le demandeur du raccordement a-t-il autorisé ou mandaté un tiers ? *			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
<b>Si oui</b> , renseigner les éléments suivants : *			
<input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'une autorisation <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> Le tiers dispose d'un mandat <sup>4</sup>			
Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'Installation de consommation, décrit dans ce formulaire, le demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :			
<input type="checkbox"/> signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> mandant</li> <li><input type="checkbox"/> mandataire, au nom et pour le compte du mandant</li> </ul>			
<input type="checkbox"/> procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement			
Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers, qui sera l'interlocuteur de la RME et agira au nom et pour le compte du demandeur pour l'ensemble.			
Personne / société habilitée :			
Le cas échéant, représenté par M. ou Mme <sup>5</sup> _____, dûment habilité(e) à cet effet			
Adresse : *			
Code postal : *		Commune : *	
Téléphone : *		Mobile :	
Télécopie :		@mail : *	

## B : INTERVENANTS (suite)

### B3 : Installateur (Interlocuteur technique)

L'installateur est : \*

- Le demandeur  
 Le tiers autorisé ou mandaté  
 Une tierce entreprise (préciser son nom) :

Numéro(s) de téléphone :

Numéro de télécopie :

Adresse @mail :

## C : LOCALISATION

Nom du Site de consommation<sup>6</sup>: \*

SIRET (obligatoire si société) :

Adresse : \*

Code postal : \*

Commune :\*

L'installation est prévue : \*

- sur un immeuble ou un site collectif<sup>7</sup>  
 sur un site individuel (construction existante)  
 pavillon neuf en lotissement  
 pavillon neuf isolé  
 Autre cas, à préciser :

Existe-t-il d'autres points de livraison sur le site\* ?

- oui  
 non

L'installation est-elle située sur une ZAC\* ?

- oui  
 non

## D : CALENDRIER DU PROJET

Date souhaitée de la mise en exploitation du raccordement :

Date envisagée de la mise en service de vos installations :

## E : CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉE DU PROJET

### E1 : Puissance de raccordement

La puissance de raccordement se déduit de l'intensité maximale que l'utilisateur souhaite soutirer au réseau public de distribution. C'est un des paramètres déterminants qui permet à la RME de mener les études techniques nécessaires au raccordement. Si, à l'avenir, les besoins de puissance dépassent cette puissance de raccordement, les éventuels travaux d'adaptation du réseau desservant l'installation seront à la charge de l'utilisateur.  
Indiquez une valeur comprise entre 3 et 36 kVA :

Puissance **maxi** de raccordement demandée (en kVA)<sup>8</sup> :  MONO 3kVA  MONO 12kVA  TRI 36KVA

Puissance **maxi** de raccordement demandée (en kVA) **pour un collectif** : Nombre ..... X 12 KVA MONO  
Nombre ..... X 36 KVA TRI  
Nombre ..... X COMMUN MONO  
Nombre ..... X COMMUN TRI

### E2 : Éléments de votre raccordement

Votre raccordement comprend deux ensembles principaux qu'il est important pour nous de localiser précisément :

- le coupe-circuit principal individuel (CCPI) placé dans un coffret ou une armoire accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé ;
- le panneau de comptage ;

Nous attirons votre attention sur le fait que l'emplacement définitif du coffret extérieur est conditionné par la proximité du réseau électrique. Dans certains cas, il est donc possible que l'emplacement retenu soit différent de votre souhait. L'emplacement définitif de votre coffret extérieur vous sera précisé lors de l'étude branchement, réalisée sur place.

### E3 : Précisions administratives

Le projet nécessite-t-il un permis de construire (ou un permis d'aménager ou une déclaration préalable) ?

- oui  
 non

Références cadastrales :

N° de section :  
N° de parcelle :

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande : mètres\*

Date* :	<u>Signature</u>
Nom – Prénom du demandeur* :	

**G : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?**

- Par @mail à : [rme.la-bresse@wanadoo.fr](mailto:rme.la-bresse@wanadoo.fr)
- Par courrier :

**Adresse postale :**

Régie Municipale d'Electricité (RME)  
18 Rue du Hohneck  
88250 LA BRESSE

--

<b>DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE</b>		
<b>RÉCAPITULATIF DES PIÈCES DEMANDÉES</b>		
<b>Pièce</b>	<b>Est-elle obligatoire ?</b>	
1	<b>le présent document</b> complété et signé par vos soins	Oui (dans tous les cas)
2	<b>un plan de situation</b> (échelle 1/25000 <sup>ème</sup> ou 1/10000 <sup>ème</sup> ) avec : l'identification des limites de la parcelle concernée.	Oui (dans tous les cas)
3	Mandat/autorisation	Oui (si appel à un tiers habilité)
4	KBIS	Oui si le demandeur est une société
5	Autorisation d'urbanisme / administrative (si votre projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme, <b>joindre une copie de l'Autorisation d'Urbanisme</b> ) ; le cas échéant, le certificat de permis tacite (cas d'un permis) ou de non-opposition (cas d'une déclaration préalable).	Oui si l'installation en nécessite une
6	<b>un plan de masse de l'opération</b> (échelle 1/200 <sup>ème</sup> ou 1/500 <sup>ème</sup> ) avec : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> l'emplacement souhaité du coupe-circuit principal individuel (CCPI) placé dans un coffret ou une armoire accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé ;</li> <li><input type="checkbox"/> la localisation souhaitée du panneau de comptage de votre branchement à puissance contrôlée (comprenant en général le dispositif de comptage) si l'emplacement est différent du CCPI ;</li> <li><input type="checkbox"/> le tracé reliant ces deux équipements, dans le cas où ils ne se situent pas au même endroit.</li> </ul>	Oui (dans tous les cas)

**La réception des documents demandés conditionne le traitement et la complétude de la demande.**

Les documents originaux ne sont pas retournés. Une copie des documents listés ci-dessus est suffisante (ou les documents numérisés si l'envoi est fait par mél).

**Explication des pièces demandées**

1. Les quatre pages complétées (pages 2 à 5) du présent formulaire, avec tous les champs obligatoires signalés par un \* dûment renseignés.
2. Un plan de situation du terrain permettant de localiser le projet.
3. Un mandat ou une autorisation.
4. Un Kbis si le demandeur est une société.
5. L'arrêté de **permis de construire**,  
ou **la déclaration préalable** (DP) de travaux (comprendre :certificat de non-opposition au projet ) ;  
ou toute autorisation administrative requise (pour l'implantation par exemple d'une nouvelle installation agricole).
6. Un **plan de masse de l'opération**.

**Pour mémoire :**

- Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'installation de consommation, visée par CONSUEL.
- La prestation de, mise en service, est facturée en sus.
- Le demandeur doit être obligatoirement titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'installation de consommation.

- 1 : Indiquer la forme juridique et fournir un KBIS si le demandeur est une société.
- 2 : A préciser si société : donner le titre (M. / Mme / Mlle), la qualité ou la fonction (« Maire », « Directeur »...)
- 3 : L'autorisation est suffisante pour exprimer la demande de raccordement auprès de la RME mais, pour être destinataire des courriers relatifs au raccordement, il faut un mandat.
- 4 : Le mandataire est habilité pour agir au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de la RME jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer la proposition de raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement. Le destinataire de la facture émise après réalisation des travaux est par défaut le destinataire de la PDR.
- 5 : A préciser si société : donner le titre (M. / Mme / Mlle), la qualité ou la fonction (« Maire », « Directeur »...)
- 6 : C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du demandeur qui sera utilisé.
- 7 : A cocher dans le cas d'une installation, partagé ou à raccorder sur un ouvrage de branchement partagé (colonne d'immeuble si implantation sur un toit de bâtiment)...
- 8 : Dans le cadre de notre barème de raccordement il existe 3 niveaux de puissance (3 kVA, 12 kVA, 36 kVA).